

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Plaza Cinema S.A., La Chaux-de-Fonds***
2. *Nom et siège de la société anonyme repreneuse: Cinepel S.A., Neuchâtel*
3. *Décision par: l'assemblée générale extraordinaire*
4. *Date de la décision: 21.06.2002*
5. *Echéance de préavis des créances: **22.09.2002***
6. *Adresse pour la déclaration des créances: Fiduciaire Frossard, Deagostini, Anthoine S.A., à l'attention de Monsieur Jean-Luc Frossard, rue du Seyon 6, 2004 Neuchâtel*
7. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8. *Remarques: Les actifs et passifs de la société dissoute sont repris avec effet rétroactif au 01.01.2002 par Cinepel S.A. à Neuchâtel par voie de succession universelle au sens de l'article 748 CO. L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société se réserve le droit de procéder à la réunion anticipée des biens des deux sociétés et de requérir la radiation anticipée conformément aux articles 748 ch. 6 et 745 al. 3 CO.*

Schaller Henri, Notaire et Avocat
2001 Neuchâtel

(00569912)